

L'assurance-vie

L'alternative sûre!

Dans un contexte où tout le système financier est au bord du gouffre, la question se pose de savoir où et comment l'on veut placer son argent. Dans l'or? Mais que se passera-t-il avec le cours de l'or après la crise? Sur un compte épargne? Ma foi, il est vrai qu'ils sont finalement garantis par l'Etat dans le cadre de la protection des placements. Dans les obligations? Mais dans quelle mesure la société émettrice est-elle sûre? Et quand est-il finalement de la solution classique fournie par l'assurance-vie? Quel niveau de sécurité représente cette solution de placement?

Toutes les sociétés suisses d'assurance-vie ont l'obligation d'introduire les prétentions financières des contrats d'assurances-vie qu'elles ont conclues dans un fonds de garantie. Ce fonds de garantie sécurise les capitaux suivants:

- capitaux de couverture actuels des assurances de capitalisation;
- les parts excédentaires créditées;
- provisions pour prestations d'assurance en suspens.

En d'autres termes, la valeur actuelle de chaque assurance-vie avec l'intérêt épargné est à tout moment garantie. Ces dispositions font donc de l'assurance-vie un instrument de placement des plus sûrs. Ci-dessous une brève comparaison des divers placements les plus importants:

	Sécurité	Rendement avant impôts	Disponibilité
Assurance-vie	Fond de garantie	3,70%*	Période fixe
Compte épargne	Garantie de l'Etat actuelle jusqu'à Fr. 30 000	0,875 %	A tout moment
Emprunt d'Etat	Garantie d'Etat	2,90%	Période fixe
Obligations	Garantie par l'émetteur	Différent selon les émetteurs	Période fixe
Obligations de caisse	Garantie par la banque	Selon la durée	Période fixe
Or	Fluctuation du cours	Selon le cours	A tout moment

* lors d'un taux d'imposition max. de 30%.

Un investisseur doit aujourd'hui plus qu'à n'importe quel moment se demander quels sont pour lui les principaux critères de choix. Par le passé, les produits n'étaient souvent comparés que par leurs différents taux de rendement. Mais que rapporte donc une promesse de rendement élevé si lors de la durée de validité l'émetteur devient insolvable? C'est avec plaisir et intérêt que nous vous conseillons dans ce domaine en vous indiquant les meilleures alternatives de placement.



Talon réponse

Prière d'envoyer ou de faxer au: 031 959 50 10

Prénom / Nom _____

Adresse _____

NPA / Lieu _____

Date de naissance _____

Téléphone privé/cabinet _____

Atteignable le plus facilement (heure) _____

Adresse e-mail _____

Prière de me téléphoner pour un conseil personnalisé.

Je m'intéresse à:

- Assurance vie
- Caisse de pension LPP
- 3^e pilier lié a
- Optimisation fiscale
- Planification financière
- Responsabilité civile prof.
- _____



FMH INSURANCE
SERVICES

Roth Gygax & Partner AG ■ Service de coordination
Moosstrasse 2 ■ 3073 Gümligen
Téléphone 031 959 50 00 ■ Fax 031 959 50 10
mail@fmhinsurance.ch ■ www.fmhinsurance.ch